

Mercredi 10 mars 2010, à 18 h 00

Centre culturel Léo Malet
34110 Mireval

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- I Désignation du secrétaire de séance
- II Communication du Président
- III Validation des procès-verbaux du 08 octobre 2009 et du 25 novembre 2009
- IV Dossiers soumis à délibération

- Transports

PROJET N°1 : Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) – Création et désignation des membres
Rapporteur : Francis Foulquier

- Culture et sport

PROJET N°2 : Attribution d'un premier acompte sur la subvention annuelle de fonctionnement 2010 à la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau
Rapporteur : Max Serres

- Espaces Naturels

PROJET N°3 : Avis motivé pour l'approbation du nouveau périmètre du site Natura 2000 - FR9101410 et FR9110042 des étangs Palavasiens
Rapporteur : Pierre Bouldoire

- Ressources Humaines

PROJET N°4 : Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Pierre Boulidoire

- Finances

PROJET N° 5 : Débat d'orientation budgétaire
Rapporteur : Jean Pierre Deneu

PROJET N° 6 : Révision d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) - Budget Principal M 14
Rapporteur : Jean Pierre Deneu

- Administration Générale

PROJET N° 7 : Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de Sète /Frontignan la Peyrade - Désignation d'un représentant de Thau agglomération - Observations sur la composition du collège exploitants et salariés
Rapporteur : Pierre Boulidoire

PROJET N°8 : Conventions de mutualisation de services entre la Communauté d'agglomération du bassin de Thau et le Syndicat mixte du bassin de Thau
Rapporteur : Pierre Boulidoire

PROJET N°9 : Attributions de subventions d'équipement aux communes Programmation 2010, 2011
Rapporteur : Pierre Boulidoire

V Questions diverses

- Choix du lieu du prochain Conseil communautaire.

Vous remerciant par avance de votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher(e) collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre Boulidoire
Président

Nota : Pour l'information préalable des élus, les projets de délibération sont annexés à la présente convocation. Les entiers dossiers sont à la disposition de tous les conseillers communautaires intéressés sur simple demande auprès du Service Secrétariat Général - Affaires Juridiques - immeuble "Président".